

Après une grande mobilisation réussie au profit du Br dans l'Ouémé

P.8

# Hyppolite Ahondémè sort à nouveau l'artillerie lourde

# La Guérite

2.000 F

Diplomatie

P.6

Talon reçoit dix nouveaux ambassadeurs

Code électoral

P.7

L'opposition réclame sa relecture

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1095 du vendredi 14 Mars 2025  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

Informez plus et autrement

Dr Yessoufou Maroya à propos de la présidentielle au Gabon P.3

# « La candidature de notre président de la Transition est la bienvenue »

• *Le Consul honoraire du Bénin au Gabon séduit par l'engagement de Oligui Nguéma dans le social, l'éducation, les routes...*

• *Ses conseils à la communauté béninoise vivant à Libreville et environs*



Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informez plus et autrement*

## Directeur Général

**Jean Eudes DAKIN**  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

**Chamss-Deen BADAROU**  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU  
Amanda E. DACKY  
Leobar ADJAÏ  
Mathieu K. BOKO  
Jacques BOCO

## Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

## Graphiste

S - Design

GUERITE TV MONDE

+229 01 52 38 36 38

LIVE

www.gueritetvmonde.bj

ÉMISSION DE CULTURE GÉNÉRALE

# LA JAUGE

LUNDI AU VENDREDI, 11H45-12H45


Testez vos méninges et boostez votre mémoire en direct

Avec Chamss-Deen **BADAROU**

*Reçu sur Guérite TV Monde à propos de la présidentielle au Gabon*

# «La candidature de notre président de la Transition, Oligui Nguéma, est la bienvenue»

- *Le Consul honoraire du Bénin au Gabon séduit par l'engagement du candidat du Mouvement des Bâisseurs dans le social, l'éducation, les routes...*
- *Les conseils de Dr Yessoufou Maroya à la communauté béninoise vivant à Libreville et environs*

 Anselme ORICHA

À la suite d'une audience accordée par le président de l'Assemblée nationale du Bénin, Louis Gbèhou-nou Vlavanou, le Consul honoraire du Bénin au Gabon, Dr Yessoufou Maroya, a été reçu sur Guérite TV Monde. L'invité de Lati-fath Kowenou est revenu sur les motivations de sa rencontre avec le chef du Parlement béninois. C'était aussi l'occasion pour lui de se prononcer sur l'élection présidentielle du 12 avril au Gabon notamment la candidature du président de la transition, Brice Clotaire Oligui Nguéma.



La rencontre avec le président de l'Assemblée nationale du Bénin, selon le Consul honoraire, a permis de recevoir de sages conseils en vue de la sensibilisation de la forte communauté béninoise vivant au Gabon à respecter strictement les textes de lois en vigueur dans le pays, en ces moments d'élection. Cela contribuera à une insertion harmonieuse des Béninois résidant au Gabon, facilitant ainsi les relations d'amitié et de fraternité existant entre les deux nations. Pour le

Consul honoraire du Bénin près le Gabon, «le président de l'Assemblée nationale est un homme de paix», et il a affiché son attachement à cette paix vis-à-vis de ses compatriotes de la diaspora. «Parmi ses conseils, c'est surtout le respect des textes et lois au Gabon», a indiqué Dr Yessoufou Maroya à propos de ses échanges avec la deuxième personnalité du Bénin.

Mais le Consul honoraire sait pouvoir compter sur ses compatriotes. Pour lui, le Béninois sont : «des citoyens bien nés, travailleurs, qui

n'aiment pas les conflits et qui ne prônent que la paix dans leur pays d'accueil, la République gabonaise».

En tout cas, en cette veille de l'élection présidentielle au Gabon, Dr Yessoufou Maroya attend de ses compatriotes le respect des aspirations des autorités béninoises notamment du chef de l'État, Patrice Talon, qu'il décrit comme un homme de paix, «Il est normal que mes chers compatriotes résidant au Gabon, afin de faciliter les relations entre nos deux pays, restent toujours dans la paix, ne cherchent pas

à s'immiscer dans la campagne présidentielle qui ne nous concerne en rien, et se mettent réellement en prière pour ce pays d'accueil qui fait beaucoup pour nous.», exhorte-t-il.

À propos de la candidature du président de la transition, Brice Clotaire Oligui Nguéma. le Consul honoraire du Bénin au Gabon a confié au micro de Guérite TV Monde qu'elle «est la bienvenue». Il a ensuite exprimé son admiration quant aux efforts du président dans plusieurs domaines ; le social, l'éducation et les

infrastructures routières. «La candidature de notre président de la transition est la bienvenue» a-t-il affirmé. «Regardez ce qu'il fait aujourd'hui : dans le social, n'en parlons pas ; l'aménagement des routes, l'éducation, la santé... Vraiment, c'est un homme qui est au four et au moulin.», ajoute Dr Yessoufou Maroya. Le Consul honoraire du Bénin près le Gabon a, pour finir, souhaité au candidat du Rassemblement des Bâisseurs, une bonne santé afin qu'il puisse conduire le Gabon à bon port.

*Diplomatie*

# Talon reçoit dix nouveaux ambassadeurs

Le Président de la République, Monsieur Patrice TALON, a reçu, ce jeudi 13 mars 2025 au Palais de la Marina, les lettres de créance de dix (10) nouveaux Ambassadeurs accrédités au Bénin dans le cadre de la redynamisation de la coopération diplomatique entre le Bénin et ces pays.

Il s'agit de :

- S.E.M. Wei ZHANG, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire de Chine près le Bénin avec résidence à Cotonou ;
- S.E.M. Rubén Daríos RUIZ MAINARDI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de l'État de la Cité du Vatican près le Bénin avec résidence à Cotonou ;
- S.E.M. Kadade CHAIBOU, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Niger près le Bénin avec résidence à Cotonou ;
- S.E. Madame Tina GUTHRIE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Canada près le Bénin avec



- résidence à Ouagadougou (Burkina-Faso) ;
- S.E.M. Siaka CISSOKO, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée près le Bénin avec résidence à Abuja (Nigéria) ;
- S.E.M. Assiélou Félix TANON, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipoten-

- taire de la République de Côte d'Ivoire près le Bénin avec résidence à Accra (Ghana) ;
- S.E.M. Antit MOHSEN, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Tunisie près le Bénin avec résidence à Abuja (Nigéria) ;
- S.E.M. Paulo Jorge Adão

- MARTINS DOS SANTOS, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République portugaise près le Bénin avec résidence à Abuja (Nigéria) ;
- S.E.M. Ali TIZTAK, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République islamique d'Iran près le Bénin avec résidence à

Niamey (Niger) ;  
 - S.E.M. Hocine MEZOUEDE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Démocratique et Populaire d'Algérie près le Bénin avec résidence à Abuja (Nigéria) ;  
 À la suite de la cérémonie protocolaire de remise des lettres de créance, le Chef de l'État a échangé avec chacun des nouveaux Ambassadeurs et leurs différentes délégations. Au cours de l'audience qui a suivi chaque cérémonie traditionnelle de présentation de lettres de créance, l'accent a été mis sur le renforcement des liens de coopération bilatérale et de développement des relations économiques et culturelles entre les différents pays et le Bénin.

Sous la houlette des Ministres Romuald WADAGNI et Olushegun Adjadi BAKARRI, la diplomatie béninoise continue de se dynamiser et de s'ouvrir à de nouveaux partenariats bénéfiques dans la sous-région et de par le monde.

*DirCom/Pr Bénin*



## COTONOU

### GUÉRITE TV MONDE

Rouvre ses portes

Tel.:

+229  
91  
19  
10  
10





*Journée internationale de la femme 2025*

# EndoEspoir sensibilise les artisanes de Porto-Novo sur l'endométriose

**Faosiya SEFOU**

C'est à la maison des jeunes de Djègan-Kpèvi de Porto-Novo que l'Ong EndoEspoir, avec le partenariat de la fondation GBÈHUNU, a convié les artisanes pour célébrer l'édition 2025 de la Journée internationale de la femme (JIF) autour d'une séance de sensibilisation sur l'endométriose. Pour la circonstance, Innocentia ALLADAGBÈ, Présidente de l'ONG EndoEspoir, était entourée de Charlemagne YANKOTY, maire de Porto-Novo et de Françoise LALY, Présidente de la Confédération nationale des artisans professionnels du Bénin.

Plus de 200 artisanes ont répondu à l'appel de l'Ong EndoEspoir pour cette journée dont le thème retenu par les Nations Unies pour 2025 est : « Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation ». Ce fut des moments de partage et surtout de causerie riche sur les symptômes, l'observance des règles, le traitement et la prise en charge de l'endométriose. Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture.

D'entrée de jeu, Françoise LALY a pris la parole pour dire toute sa joie de voir nombreuses les artisanes à cette séance qui informe sur l'endométriose. Dans son développement,



Elle est revenue sur les enjeux face à l'endométriose notamment la sensibilisation aux fins d'identifier les symptômes, l'encouragement d'un diagnostic précoce, le plaidoyer pour un meilleur accès aux soins sans oublier l'accompagnement des femmes atteintes. Par la suite, elle a pris l'engagement au nom de la Confédération à faire de ces enjeux cités plus haut, une priorité. Pour ce faire, il y aura comme perspectives selon Françoise LALY, Le renforcement des actions de sensibilisation de la Confédération, la collaboration avec les structures de santé et l'encouragement des initiatives permettant aux femmes artisanes de concilier leur santé et leur activité professionnelle. Aux artisanes, elle leur a dit courage avant de lancer aux par-

tenaires un message fort : « Engageons-nous ensemble pour une meilleure prise en charge de cette maladie, car une femme en bonne santé, c'est une société plus forte et plus prospère. »

## **L'endométriose, une maladie silencieuse**

Dans son adresse à la suite de la présidente des artisans, Innocentia ALLADAGBÈ a planté le décor en laissant entendre : «...Aujourd'hui, nous sommes réunis pour parler d'un combat souvent silencieux, mais qui touche de nombreuses femmes : l'endométriose. »

## **Après cette parenthèse, elle a levé un coin de voile sur l'endométriose.**

«L'endométriose est une maladie gynécologique chro-

nique qui touche une femme sur dix et qui peut causer de fortes douleurs, des troubles de la fertilité et un impact considérable sur la qualité de vie. Pourtant, elle reste mal connue, souvent diagnostiquée tardivement, laissant de nombreuses femmes souffrir en silence.», a-t-elle indiqué. Aux femmes artisanes, elle leur a conseillé : «...En tant que femmes artisanes, vous êtes des actrices essentielles de notre économie, des piliers de vos familles et de la société. Votre engagement au quotidien force l'admiration. Mais pour pouvoir continuer à bâtir, à créer, à nourrir vos familles et à faire prospérer vos activités, vous devez aussi prendre soin de votre santé.»

Pour informer sur les raisons qui sous-tendent l'organisation de cette séance, Innocentia ALLADAGBÈ a

déclaré : «Aujourd'hui, à travers cette séance de sensibilisation, nous voulons briser le silence et vous donner les outils nécessaires pour reconnaître les symptômes de l'endométriose, comprendre son impact et surtout, savoir où et comment chercher de l'aide.».

Pour finir, elle a rassuré les artisanes du soutien de l'Ong EndoEspoir avant de leur lancer un appel.

«EndoEspoir est là pour vous accompagner, vous informer et vous soutenir dans ce combat. Nous vous encourageons à oser en parler, à consulter et à exiger une meilleure prise en charge. Votre santé n'est pas un luxe, c'est un droit fondamental. Ensemble, faisons entendre notre voix, exigeons plus de reconnaissance et de soutien pour que plus aucune femme ne soit laissée seule face à la douleur.», a-t-elle conclu.

Enfin, Charlemagne YANKOTY, maire de Porto-Novo a bouclé la boucle des interventions en souhaitant de bons et fructueux échanges aux artisanes et en les invitant surtout à partager autour d'elles la bonne et utile information.

Notons que la sensibilisation a comblé les attentes grâce à Solange MEYIGBENAN, sage femme au Centre national hospitalier universitaire (CNHU-HKM) qui a entretenu les artisanes pendant plus de deux heures.

## Assemblée Nationale

# La loi sur les chefferies traditionnelles adoptée

( Désormais 16 Royaumes, 80 chefferies supérieures et 10 chefferies coutumières... )

Les députés de la 9<sup>ème</sup> législature de l'Assemblée Nationale du Bénin ont adopté ce jeudi 13 mars 2025 la loi N° 2025-09 portant cadre juridique de la chefferie traditionnelle en République du Bénin. C'était à la faveur de la séance plénière placée sous l'autorité du Président Louis Gbèhounou Vlavonou. Le gouvernement a été représenté à cette séance par le Ministre Yvon Detchénon en charge de la justice. Ladite loi a été adoptée à l'unanimité des députés présents et représentés moins 18 voix contre.

Selon le rapport présenté par la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme que préside l'honorable Orden Alladatin, le projet de loi soumis à l'examen des députés par le gouvernement vise à : définir un cadre juridique pour le pouvoir des autorités de la chefferie traditionnelle ; conférer une reconnaissance légale aux chefferies traditionnelles existant sur le territoire béninois, fixant les règles garantissant leur organisation et leur rôle dans le développement socioéconomique du pays ; reconnaître leur contribution à la cohésion sociale et à la préservation des identités culturelles. Selon ce rapport, cette réforme voulue par le gouvernement prend également en compte les spécificités des chefferies coutumières de type clanique notamment dans les régions de l'Atacora-Ouest et de la Donga.

Lors de l'examen de ce projet de loi qui comporte 47 articles organisés en 06 titres, un accent particulier a été mis sur les critères retenus pour l'identification des entités. Les critères définissant les sociétés traditionnelles se fondent sur l'espace géographique, le type de pouvoir, et son niveau de concentration et le type de société et son niveau de différenciation ont été pris en compte. Les principaux concepts ont été par ailleurs définis sur la base des données doctrinales (histoire et socio-anthropologie) et des réalités socio-historiques vécues dans nos sociétés traditionnelles. Ces critères ont



été enrichis et nuancés par endroits. Ainsi : dans les sociétés à pouvoir non centralisé, le chef religieux a un titre qui varie selon le groupe socioculturel considéré. « Les sociétés à pouvoir centralisé sont non seulement basées sur des classes d'âge, mais elles sont aussi stratifiées », mentionne le rapport de la Commission des lois.

En ce qui concerne la typologie des chefs dans l'organisation de la société, la commission a, au terme des discussions, retenu les points suivants : la période de référence est celle précoloniale (1894 pour le Bénin méridional et 1897 pour le septentrion) et les catégories de chefferies traditionnelles identifiables pendant l'étude sont : les chefferies centralisées (royaumes) ; les chefferies peu centralisées (chefferies supérieures) et les chefferies non centralisées (chefferies coutumières).

Au regard de cette catégorisation et dans chacun des royaumes identifiés, l'autorité traditionnelle est assurée par le roi. Dans chaque chefferie supérieure, l'autorité traditionnelle est assurée par le Chef supérieur. Et enfin dans chacune des chefferies coutumières, l'autorité traditionnelle est assurée par un chef coutumier.

Ceci, conformément aux dispositions des articles 5 ; 6 et 7 de la loi adoptée. « Toute personne qui représente l'autorité traditionnelle au sein des formes d'organisations sociales non répertoriées dans ces articles précités est dénommée chef communautaire ». C'est du moins ce que précise l'article 8 de la loi adoptée par les députés.

### 16 Royaumes, 80 chefferies supérieures et 10 chefferies coutumières...

Sont désormais reconnus comme royaumes en République du Bénin les chefferies traditionnelles suivantes : Alada, Bassila, Bouè, Danhomè, Dagbo-Ahomey, Hogbonou, Igbo Idaatcha ou Dassa, Itakété ou Sakété, Kétou, Kika, Kilir ou Djougou, Kpanné ou Kouandé, Nikki, Sandiro, Savalou, Tchabè ou Savè (article 5).

Sont reconnues comme chefferies supérieures dépendantes ou non à pouvoir moyennement centralisés, les chefferies traditionnelles ci-après : Watchi de Comè, Sahwè de Doutou dans Houéyogbé, Idjè, Kotafon dans Lokossa, Dangbo, Kpawignan, Soclogbo, Gbaffo, Dovi-Somè, Agouagon, Gbowélé, Tchahoukou, Tio, Ouèdèmè dans Glazoué, Assanté, Don, Gounli, Doga, Agonvè, Kpankou, Zagnanado,

Agonlin Houégbo, Tori Bosito, Adjarra, Kétonou, Ekpè, Avrankou, Koutago, Logozohè, Monkpa, Doïssa, Aklankpa, Ouèssè, Mondji, Hwlagan dans Grand-Popo, Agoué, Hlasmamè, Azovè, Aplahoué, Lalo, Adjahonmey, Djakotomey, Mokollé, Manigri, Igbèrè, Wanonou, Kikélé, Igbomakro, Doguè, Bantè, Adja-Ouèrè, Korokou à Parakou, Kandi, Darou, Kpara, Pèrèrè, Kalalé, Basso, Gbassi, Sinendé, Saoré, Gbengbérégué à Bembèrèkè, Bouanri, Guéra N'Kali, Sèkèrè, Tchaourou, Mora Wonkourou, Tanno, Kabo, Waria, Kokobé, Kpané, Yinsi, Diguirou, Guina Gourou, Birni, Kérou, Wassa, Karimama, Guéné (article 6).

Sont reconnues comme chefferies coutumières à pouvoir non centralisé les chefferies traditionnelles ci-après : chefferie des Batammariba, la chefferie des Bialbè, la chefferie des Foodo, la chefferie des Gulmancéba, la chefferie des Lokpa, la chefferie des Mbelmè, la Chefferie des Natemba, la chefferie des Yowa, la chefferie des Tem et la chefferie des Waaba (article 7).

### Conditions de désignation, avantages, incompatibilité...

Les candidats à la fonction royale, à la fonction de chef supérieur et à la fonction de chef coutumier sont désignés conformément à des critères en lien avec les us et coutumes de chaque localité. C'est du moins ce que mentionnent par ailleurs plusieurs dispositions de la loi adoptée. Cette loi accorde également beaucoup d'avantages et de privilèges aux rois, aux chefs supérieurs et aux chefs coutumiers. En effet et selon les dispositions de l'article 33, alinéa 2 de la loi adoptée, « L'Etat peut accorder au roi, au chef supérieur ou au chef coutumier ou à chaque chefferie traditionnelle, une allocation selon les conditions et modalités fixées par voie réglementaire ». Selon les dispositions de l'article 16 de la loi adoptée, « tout citoyen qui remplit les conditions héritées de la tradition peut être choisi comme roi, chef supérieur ou chef coutu-

mier ». L'article 17 de la même loi précise toutefois que : « Nul ne peut exercer les fonctions de roi, de chef supérieur ou de chef coutumier s'il a fait l'objet d'une condamnation par décision judiciaire devenue définitive à une peine afflictive ou infamante, s'il ne jouit de ses droits civiques et politiques ou s'il y a incompatibilité ». L'alinéa 2 du même article précise que « l'exercice des fonctions de roi, de chef supérieur ou de chef coutumier est incompatible avec les activités politiques et l'exercice d'un mandat politique électif ».

### Débat général

Lors du débat général, les députés de l'opposition ont salué le travail abattu par la Commission des lois et le comité technique mis en place dans le cadre de l'élaboration de ce projet de loi. Ils ont toutefois estimé que ce projet de loi, de par son contenu, crée plus de problèmes qu'il n'en résout. Pour leurs collègues de la mouvance présidentielle, il vaut mieux avoir le courage de poser les premiers pas dans le cadre de la réorganisation des chefferies traditionnelles au Bénin. Et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils ont félicité le gouvernement pour avoir pris l'initiative de ce projet de loi.

Répondant aux préoccupations des uns et des autres, le Président de la Commission des lois a attiré l'attention de ses collègues députés sur la compréhension qu'il faut avoir du contenu du document intitulé « Historicité et espace de pouvoirs traditionnels en République » qui a, entre autres, servi de base pour le travail scientifique qui a été fait. Sur la question d'allégeance soulevée par plusieurs députés dans l'aire culturelle Baatonou, l'honorable Orden Alladatin a rassuré ses collègues que le respect au roi de Nikki va continuer par ce qui se fait malgré la loi. « Le roi de Kika va continuer par entretenir les mêmes relations avec le roi de Nikki comme au paravent », a-t-il dit.

Cell.Com/AN



Parc à bétail de Tourou

# Éleveurs et commerçants confrontés à des difficultés majeures

**Amanda DACKEY**

Le marché à bétail de Tourou, situé dans le premier arrondissement de Parakou, traverse une période difficile. Confrontés à des infrastructures vieillissantes et à des problèmes d'approvisionnement en eau, les acteurs du secteur tirent la sonnette d'alarme. Selon eux, les animaux ne peuvent pas s'abreuver avant leur mise en vente, une situation qui inquiète tant les vendeurs que les acheteurs. Ils évoquent également l'état de dégrada-

tion de la clôture de l'espace de vente, qui favorise la fuite des animaux et complique davantage la gestion de ce marché.

Autant de préoccupations soulignées par Issaou CHABI SARA, secrétaire provisoire du parc à bétail de Tourou.

Il a par ailleurs rassuré quant à la sécurité des lieux, précisant qu'un dispositif sécuritaire a été mis en place afin de garantir la libre circulation des échanges au sein du marché.



Malanville

## Une collision entre une fourgonnette pénitentiaire et un véhicule fait des morts et des blessés



**Amanda DACKEY**

Un grave accident s'est produit hier, mercredi 12 mars 2025, à Guéné, dans le département de l'Alibori. Trois agents de l'Agence Pénitentiaire du Bénin (APB), en service à la prison civile de Kandi, sont impliqués.

Après avoir convoyé des détenus pour des audiences à

Malanville, leur fourgonnette a violemment percuté un véhicule civil. Le choc a été fatal pour tous les occupants du véhicule civil, qui ont perdu la vie sur le coup, selon des sources crédibles du département Enquête et Investigation du Groupe de presse Le Potentiel.

Les trois agents pénitentiaires, quant à eux, ont survécu à la

collision mais souffrent de fractures aux jambes. Ils ont été transportés en urgence à l'hôpital de zone de Kandi, où ils reçoivent des soins intensifs. Leur état de santé reste préoccupant, et des spécialistes suivent de près leur évolution.

Les circonstances exactes de l'accident restent à éclaircir.

Code électoral

## L'opposition réclame sa relecture

**Latifath KOWENOU**

Le cadre de concertation a examiné, ce mercredi 12 mars 2025, les implications du code électoral, tout en exprimant son inquiétude face à l'absence de sa relecture.

un large consensus risque de fragiliser la stabilité du pays », a déclaré Antoine Guédou Vissétogbé, avant de conclure que la démarche du cadre de concertation dépasse les clivages partisans et concerne l'ensemble des citoyens attachés à la paix sociale et à la démocratie.

« Appliquer ce code sans



*Après une grande mobilisation réussie au profit du Br dans l'Ouémé*

# Hyppolite Ahondémè sort à nouveau l'artillerie lourde

**Anselme ORICHA**

Faire du Bloc Républicain le plus grand parti politique du Bénin : tel est l'objectif principal du jeune homme politique Hyppolite Ahondémè. C'est cette ambition qui motive les nombreuses activités qu'il mène à travers le pays. En témoigne la grande mobilisation organisée par ses soins à Porto-Novo en février dernier en faveur de son parti politique. Cet événement avait pour but principal de rallier un grand nombre de jeunes à la cause du parti dirigé par Abdoulaye Bio Tchané. D'après l'initiateur, Hyppolite AHONDÉMÈ, président du mouvement Bénin Vision 2026, la mobilisation a été un franc succès.

Selon le bilan de cette action politique majeure, à laquelle a pris part le patriarche Urbain Karim Da-Silva, cinq mille jeunes ont déjà adhéré au parti du cheval blanc cabré, a annoncé le président du mouvement Bénin Vision 2026. «Avant les prochaines élections de 2026, on ne parlera que du Bloc Républicain», a-t-il lancé avec assurance. Il en a profité pour réaffirmer l'ancrage de son parti sur l'échiquier politique national.

Hyppolite AHONDÉMÈ a également tenu à répondre aux critiques selon lesquelles le BR serait un parti du Nord. «Je tiens à dire aux détracteurs et aux autres partis qui prétendent que le Bloc Républicain est un parti de nordistes : c'est un faux problème. Je vous le dis clairement», a-t-il déploré. Il a insisté sur le fait que le Bloc Républicain est un parti inclusif : «Que vous soyez Béninois du Nord, du Sud, de l'Est ou de l'Ouest, ce parti est le nôtre, c'est une cause commune.»

Selon le président du mouvement Bénin Vision 2026, adhérer au Bloc Républicain, c'est avoir la liberté de s'exprimer et de prendre des initiatives, même en étant jeune. C'est, d'après lui, une raison essentielle qui devrait motiver la jeunesse à rejoindre le parti. «Au Bloc Républicain, vous avez droit à la parole. Si vous avez des idées pour faire avancer le parti, elles seront écoutées.»

Au regard de cette liberté d'expression et d'entrepreneuriat, Hyppolite AHONDÉMÈ exhorte les jeunes à faire le choix du Bloc Républicain, un parti qu'il considère porteur d'avenir pour la jeunesse. Il met en avant l'Organisation des Jeunes du Bloc Républicain



(OJBR), qui regroupe exclusivement des jeunes militants. Par ailleurs, le parti propose des programmes de formation destinés aux jeunes pour les accompagner dans l'entrepreneuriat.

Le Bloc Républicain vise un objectif clair pour les prochaines élections législatives : remporter le maximum de sièges à l'Assemblée nationale afin de s'imposer comme le plus grand parti politique du Bénin, a confié le président du mouve-

ment Bénin Vision 2026.

Après une première mobilisation réussie des jeunes et des femmes, organisée le 23 février dernier à la Maison des Jeunes de Djègan-Kpèvi, Hyppolite AHONDÉMÈ annonce la deuxième étape de sa campagne dans le département de l'Atlantique. Ce choix est stratégique, a précisé l'invité de Latifath KOWENOU, car lors des dernières législatives, le BR n'avait obtenu qu'un seul siège dans la sixième circonscription

électorale. L'objectif est donc de mener une offensive politique pour rallier une large majorité de jeunes et de femmes à la cause du parti.

Le rendez-vous est pris pour le 15 mars 2025 à Cocodji. Hyppolite Ahondémè lance un appel à tous les jeunes, les femmes et toutes les personnes désireuses de rejoindre le Bloc Républicain à ne pas manquer cette occasion.



## Bénin

## L'intégralité du Conseil des ministres du 12 mars 2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 12 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

**I- Mesures normatives.**

Mise en place du Cadre national de Concertation de l'Artisanat au Bénin.

Cet organisme a essentiellement un rôle de conseil au Gouvernement, dans la définition de ses stratégies et actions de développement ou de promotion au profit du secteur de l'Artisanat.

Il participe de la mise en œuvre des dispositions du règlement sur le Code communautaire de l'artisanat de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Celui-ci incite les Etats membres à disposer d'un cadre réglementaire harmonisé, destiné à contribuer à la promotion et à la structuration uniforme du secteur de l'artisanat dans le but de faciliter l'application de la politique, des projets et programmes communautaires. Il vient par ailleurs combler les insuffisances du Conseil supérieur de l'Artisanat créé en 1990 et s'inscrit dans la dynamique de réorganisation du secteur, telle qu'engagée par le Gouvernement depuis 2016.

Le cadre de concertation rassemblera les acteurs institutionnels concernés notamment les principaux représentants de structures sectorielles liées à l'artisanat, les représentants de la Chambre des métiers de l'Artisanat du Bénin et des faitières des organisations professionnelles d'artisans.

De ce fait, son action permettra de mettre en symbiose toutes les parties impliquées sur les principaux champs d'intervention à savoir l'apprentissage et la qualification des artisans, le renforcement de leurs capacités, la réorganisation des faitières professionnelles des artisans, le financement adapté. Il en est de même de la protection sociale et des mesures incitatives en faveur du secteur de l'artisanat.

Au titre d'autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant :

nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants près des Agences de Sauvegarde de la Culture et près la Société de Productions audiovisuelles (SOPA) SA ;

avancement des inspecteurs des douanes, au titre de l'année 2025 ; puis celui fixant

les modalités de recrutement sur titre, de nomination, d'avancement et d'emploi des personnels techniques et administratifs des Douanes.

**II- Communications.****II-1. Réalisation de Systèmes d'Approvisionnement en Eau potable multi-villages dans les départements de l'Ouémé et du Plateau.**

Il s'agit de cinq infrastructures d'alimentation en eau potable dont l'appel d'offres organisé en 2024 s'est avéré infructueux. C'est pour surmonter cette difficulté et favoriser la fourniture, à terme, de la ressource en eau aux populations à impacter que le Conseil a marqué son accord en vue de la contractualisation avec une entreprise spécialisée afin de rattraper le retard engendré par la non attribution du lot visé.

Les ministres concernés accompliront les diligences nécessaires pour la conclusion et l'exécution du marché dans le délai contractuel de 18 mois.

**II-2. Renforcement des systèmes d'alimentation en Eau potable des villes de Savalou et Bantè.**

Les principaux travaux à réaliser sont :

Pour la ville de Savalou :

fourniture et pose de 38.100 ml de conduites de refoulement d'eau traitée de Glazoué à Savalou ;

construction d'une bache de mise en charge intermédiaire de capacité 200 m3 et d'une station de reprise ;

fourniture et pose de 80.100 ml de conduites de distribution pour le renforcement et l'extension du réseau de distribution d'eau de Savalou ;

équipement et raccordement aux installations de traitement de l'eau, des forages existants et des nouveaux forages, par la pose des conduites d'une longueur totale de 44.750 ml ;

construction d'un réservoir au sol de capacité 500 m3 pour l'étage bas de Savalou et d'un réservoir sur tour de 10 m et de capacité 500 m3 ;

fourniture et installation d'un système de télégestion.

Pour la ville de Bantè :

réhabilitation des deux forages existants et équipement et raccordement des trois nouveaux forages ;

fourniture et pose de 9.000 ml de conduites pour le raccordement et l'adduction d'eau des nouveaux forages ;

fourniture et pose de 29.600 ml de conduites pour le renforcement et l'extension du réseau de distribution d'eau ;

construction d'un réservoir au sol (sur colline) de capacité 200 m3 ;

fourniture et installation d'un système de télégestion.

Au regard de l'importance des ouvrages à réaliser, le Conseil a marqué son accord en vue de la contractualisation avec des groupes spécialisés aux fins de les conduire, d'en assurer le contrôle et la surveillance.

**II-3. Missions de maîtrise d'œuvre complète des travaux d'aménagement d'infrastructures touristiques à Allada.**

Ceux-ci portent d'une part sur la construction de la Maison de Promotion des Patrimoines et de Développement du Tourisme d'Allada, puis d'autre part, sur l'aménagement de la place «Toussaint LOUVERTURE».

En effet, face au redimensionnement des programmes architecturaux de ces deux projets, la suspension des travaux et la résiliation des contrats des entreprises et du maître d'œuvre étaient devenues nécessaires, en vue de leur reprise totale conformément aux nouvelles orientations du Gouvernement. C'est donc dans ce cadre que les présentes missions de maîtrise d'œuvre complète sont confiées à des cabinets spécialisés sélectionnés qui devront les réaliser selon les normes et standards requis.

**II-4. Subvention de l'Etat pour l'organisation du pèlerinage à la Mecque (Hadj), édition 2025.**

Dans le but de garantir aux pèlerins de notre pays la qualité des prestations pendant leur séjour sur les différents sites en Arabie Saoudite, le Gouvernement a réclamé que soient mises en place un certain nombre de commodités relatives à la sécurité, l'hébergement, la restauration et au transport interurbain. Ainsi, ils bénéficieront d'un meilleur confort pendant leur séjour s'agissant du logement de même que des services de la catégorie B au lieu de D sur les sites de Mina et de Arafat.

Sont en outre concernés, le logement à la Mecque et à Médine, la restauration en ces lieux, le transport par bus pour les trajets nécessaires au rite du Hadj, les prestations des guides et diverses autres convenances, compte non tenu des questions de visa et d'assurance.

La prise en compte de l'expression de ces besoins a nécessité des ressources complémentaires que l'Etat prend en charge afin de permettre aux pèlerins de ne pas déboursier plus que l'année dernière et aux fins de susciter, entre autres, la participation d'un plus grand nombre de fidèles musulmans à l'accomplissement de ce pilier fondamental de l'Islam.

C'est pourquoi, le Conseil s'est prononcé favorablement pour une subvention d'un montant de 710.649.400 francs CFA au profit de l'organisation du pèlerinage.

**II-5. Contractualisation pour l'acquisition, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'équipements solaires dans le cadre de la mise en œuvre de la phase pilote du Projet de lanternes solaires dans les écoles primaires publiques au Bénin.**

Ce projet écologique s'inscrit dans le cadre de la sauvegarde de l'environnement et de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre. Il permettra de mettre à la disposition des apprenants des écoles bénéficiaires, des lanternes solaires rechargeables.

En cette phase pilote, il impactera 9 écoles situées en zone rurale pour offrir de meilleures conditions d'études aux écoliers. Sa généralisation pourra ensuite être envisagée en fonction des résultats qui en découleraient.

Aussi, le Conseil a-t-il autorisé la présente contractualisation puis instruit les ministres concernés de veiller à sa bonne conduite.

**II-6. Mise en œuvre des transferts monétaires conditionnels aux filles bénéficiaires du Projet SWEDD sur la période de janvier à juin 2025.**

Après cinq ans de mise en œuvre, ledit projet est arrivé à terme le 31 décembre 2024. Entre-temps, pour l'année scolaire 2024-2025, il a permis de fournir aux filles bénéficiaires, 33.000 kits scolaires, en septembre 2024. Grâce à cet apport en ressources financières, il a été observé que le taux d'achèvement des cours par les apprenantes bénéficiaires est de 97% en moyenne. Mais, en raison de la clôture du projet, celles-ci n'ont pas pu recevoir les transferts monétaires conditionnels qui accompagnent les kits et leur permettent d'avoir les moyens de subsistance.

Aussi, le Conseil a-t-il marqué son accord pour la poursuite de cette opération au profit des 29.272 filles bénéficiaires des transferts monétaires conditionnels. Il en va de même pour les 261 universitaires boursières des sciences techniques industrielles et agricoles, de janvier à juin 2025 ; ce qui les maintiendra dans les classes jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Le ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance et le ministre de l'Economie et des Finances prendront les dispositions nécessaires en vue de l'opérationnalisation diligente de la mesure.

**IV- Rencontres et manifestations internationales.**

Il a été autorisé sous cette rubrique, l'organisation à Cotonou :

du 3ème Congrès de la Société béninoise d'Ophthalmologie, les 13 et 14 mars 2025 ; puis

des 3èmes journées béninoises de dermatologie-vénérologie, du 16 au 18 avril 2025.

Fait à Cotonou, le 12 mars 2025,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard OUIIN-OURO.



*Suspendus sous Soumaïla Yaya*

# Les policiers jouissent désormais de leurs droits de congés

**Mathieu BOKO**

**B**rice Allowanou, l'actuel Directeur Général de la Police Républicaine, demande aux hiérarchies à divers niveaux de prendre des mesures pour assurer la jouissance effective des congés au profit du personnel de la Police Républicaine. Cette décision découle de l'exécution des dispositions des articles 112, 114 et 115 de la loi n°2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial

des personnels de la Police Républicaine.

Selon la note circulaire, « le bénéfice dudit congé doit s'opérer pour une durée de quinze (15) jours par rotation de (1/5) de l'effectif de chaque unité. » Il convient de rappeler que les policiers étaient privés de ce droit depuis plusieurs mois, suite à une note prise par Soumaïla Yaya, l'ancien Directeur Général de la Police Républicaine.



*Caf*

## Samuel Eto'o désormais membre du bureau exécutif

**Latifath KOWENOU**

**S**amuel Eto'o a officiellement intégré le comité exécutif de la CAF le 12 mars 2025, après avoir surmonté un rejet initial de sa candidature en janvier. Élu par acclamation lors d'une réunion au Caire, l'ancien attaquant du FC Barcelone et de l'Inter Milan était le seul candidat pour représenter l'Afrique centrale. Sa nomination a été validée par une décision du Tribunal arbitral du sport (TAS), qui avait ordonné à la CAF d'accepter sa candidature après un refus lié à son rôle d'ambassadeur pour une société de paris. En plus de ses différends avec la CAF, Eto'o est en conflit avec le ministère des Sports du Cameroun, ajoutant une

dimension politique à son élection. Malgré ces tensions, il renforce son influence au sein du football africain.



*Cour Spéciale des Affaires Foncières de Cotonou*

## Deux individus devant la juridiction

**Latifath KOWENOU**

**D**eux individus poursuivis pour escroquerie foncière ont comparu ce jeudi 13 mars 2025 devant la Cour Spéciale des Affaires Foncières (CSAF) de Cotonou. L'affaire concerne l'occupation illégale d'un immeuble appartenant à un tiers, que les prévenus auraient mis en location à un garagiste, percevant ainsi indûment des loyers.

Lors des débats, la défense a contesté la matérialité des faits reprochés à ses clients. Selon les avocats, aucune preuve formelle n'établit que ces derniers ont perçu des loyers ou ont agi en qualité de bailleurs. Ils ont plaidé l'absence d'éléments constitutifs de l'infraction et dénoncé la prolongation



de la détention préventive, estimant qu'un maintien en prison constituerait une violation des droits fondamentaux.

La Cour a mis l'affaire en délibéré et rendra sa décision le 20 mars 2025.





## RENDEZ-VOUS MÉDIA

**90 mn** d'entretien sociopolitique, en direct, sur l'émission - **Tour d'horizon** - de **Guérite Radio**,

**Samedi 15 mars 2025**

**Heure : 9h à 10h30**

### Au menu :

- La Présidentielle de 2026 au Bénin
- Gestion de la ville de Porto-Novo
- Réalisations du PAG dans la Capitale et appréciation de la Gouvernance Talon
- Etc.



**Invité**  
en **studio**



**Is-Dine BOURAIMA,**

Conseiller Municipal à Porto Novo/ Membre Fondateur du parti Bloc Républicain

Animation



**Chamss-Deen  
BADAROU**

Prenez le rendez-vous via [gueriteradio.bj](http://gueriteradio.bj) et possibilité d'intervenir au **00229 01 52 38 36 38**

GUÉRITE RADIO, À VOTRE ÉCOUTE POUR MIEUX VOUS INFORMER ET VOUS DIVERTIR...



# LA VESPÉRALE

Lundi - Mardi - Jeudi

**18H - 20H**

[gueriteradio.bj](http://gueriteradio.bj)  
[gueritetvmonde.bj](http://gueritetvmonde.bj)

Appel / WhatsApp

+229 01 52 38 36 38



Animation

**Amanda Esméralda  
DACKEY**

# LA TASSE MATINALE

Lundi - Vendredi

**7H - 8H30**

[gueriteradio.bj](http://gueriteradio.bj)

Appel / WhatsApp

+229 01 52 38 36 38



Animation

**Latifath KOWENOU**